

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Protocole Transactionnel RFF - ADYAL- CUB.
 Conclusion - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 27 décembre 2005, la Communauté Urbaine de Bordeaux a conclu avec Réseau Ferré de France (RFF) une convention d'occupation d'un bien répertorié au cadastre sous le numéro 12 de la section BN, lieu-dit Bordeaux- Bastide, d'une superficie de 2.450 m2.

Cette convention, conformément aux dispositions de l'article 5, a pris effet à la date du 1er novembre 2005 pour se terminer le 30 avril 2007.

Au titre de l'occupation, l'article 6 de la convention prévoit le versement, par la Communauté Urbaine de Bordeaux au profit de RFF, d'une redevance annuelle d'un montant HT de 12.000€ hors révision.

Les stipulations de l'article 5 de la convention initiale ont ensuite été modifiées, par avenant numéro 1, afin de prolonger la durée de l'occupation jusqu'au 31 décembre 2007.

L'occupation par la Communauté Urbaine de Bordeaux du bien objet de la convention s'est néanmoins poursuivie jusqu'à la date du 19 janvier 2009, sans qu'aucun autre avenant n'ait été signé.

En raison de l'occupation, non contestée, des lieux par la CUB au-delà de la date du 30 décembre 2007, la société ADYAL, société gestionnaire du patrimoine de RFF, a adressé à la Communauté Urbaine de Bordeaux une première facture au titre de la totalité de l'année 2008 d'un montant TTC de 15.449,04€ (quinze mille quatre cent quarante neuf euros et quatre centimes), et une seconde facture calculée au prorata temporis sur l'année 2009 d'un montant TTC de 804,19€ (huit cent quatre euros et dix neuf centimes).

Les périodes couvertes par ces deux factures n'ayant pas fait l'objet d'un accord entre les parties, par le biais d'un avenant n°2 à la convention initiale, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est trouvée dans l'impossibilité matérielle d'en assurer le paiement. Afin de pallier cette difficulté, la société ADYAL a proposé à la Communauté Urbaine de Bordeaux de signer a posteriori une nouvelle convention couvrant cette période, laquelle n'a pas pu être conclue en raison du principe de non rétroactivité des actes administratifs.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé de conclure un protocole transactionnel dont les termes ont été convenus entre les parties, afin de donner un fondement contractuel au paiement des factures 2008 et 2009.

La dépense relative au paiement de ces deux factures est évaluée à 16.253,23 € TTC (seize mille deux cent cinquante trois euros et vingt trois centimes). Elle serait alors imputée sur le budget annexe « Déchets ménagers » : chapitre 67 Compte 678 « Autres charges exceptionnelles » CRB TF00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la convention d'occupation du 27 décembre 2005,
VU l'avenant n°1 à la convention d'occupation,
VU les articles 2044 et suivants du Code civil,
VU le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le règlement à l'amiable du litige nous opposant à Réseau Ferré de France pour le règlement des factures 2008 et 2009, proposé au travers du protocole transactionnel, préserve les intérêts de la société ADYAL (société gestionnaire du patrimoine de RFF), de RFF et de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 :

Le protocole transactionnel tel que présenté en annexe est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le protocole transactionnel.

Article 3 :

La dépense correspondante est imputée sur les crédits ouverts au budget annexe 11 « Déchets Ménagers » chapitre 67 Compte 678 « Autres charges exceptionnelles » CRB TF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2011

M. DIDIER CAZABONNE